

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi quinze octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis dans la salle de réunion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 6 octobre 2020.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

Pouvoirs :

- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- Monsieur DUMOULIN François (Courteuil) excusé

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur le Président de séance procède à l'appel nominal des Conseillers Communautaires.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Président vérifie les conditions de quorum et la validité des pouvoirs.

Monsieur le Président constate que celui-ci est atteint et proclame la validité de la séance.

2020-BC-02- 008 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 10 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

- **DESIGNENT**, à l'unanimité, **Monsieur Alain BATTAGLIA**, secrétaire de séance.

2020-BC-02-009 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 22
JANVIER 2020

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 4 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 6 « ABSTENTIONS », les membres du Bureau Communautaire :

- **ADOPTENT**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2020 sans modification.

2020-BC-02-010 CEEBIOS – COTISATION 2020

Madame Pascale LOISELEUR s'est retirée et n'a pas pris part au vote.